

## Le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

Le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 oblige, depuis le 1<sup>er</sup> mai 2020, les employeurs publics à mettre en place un dispositif de signalement. Pour les accompagner, les Centres de gestion normands s'associent afin de proposer un service mutualisé répondant aux exigences induites par la réglementation : **confidentialité, neutralité et objectivité**.

**Le référent signalement** du CDG **recueille** les signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins d'actes de violence, de harcèlement moral, de discrimination ou d'agissements sexistes.

Il **oriente** l'auteur du signalement vers les services et professionnels chargés de son accompagnement et de son soutien (médecin de prévention, psychologue du travail, assistante sociale, défenseur des droits, association de soutien...).

Il **communique** le signalement à l'autorité territoriale, si l'agent ne s'y oppose pas, et en fonction des situations, afin que cette dernière puisse prendre toutes les mesures nécessaires à la protection de l'agent concerné (enquête administrative, protection fonctionnelle...).

Seul le référent signalement du CDG est destinataire de la saisine. La demande est traitée en dehors de la collectivité. La stricte confidentialité est garantie à l'auteur du signalement, aux témoins et aux personnes mises en cause.

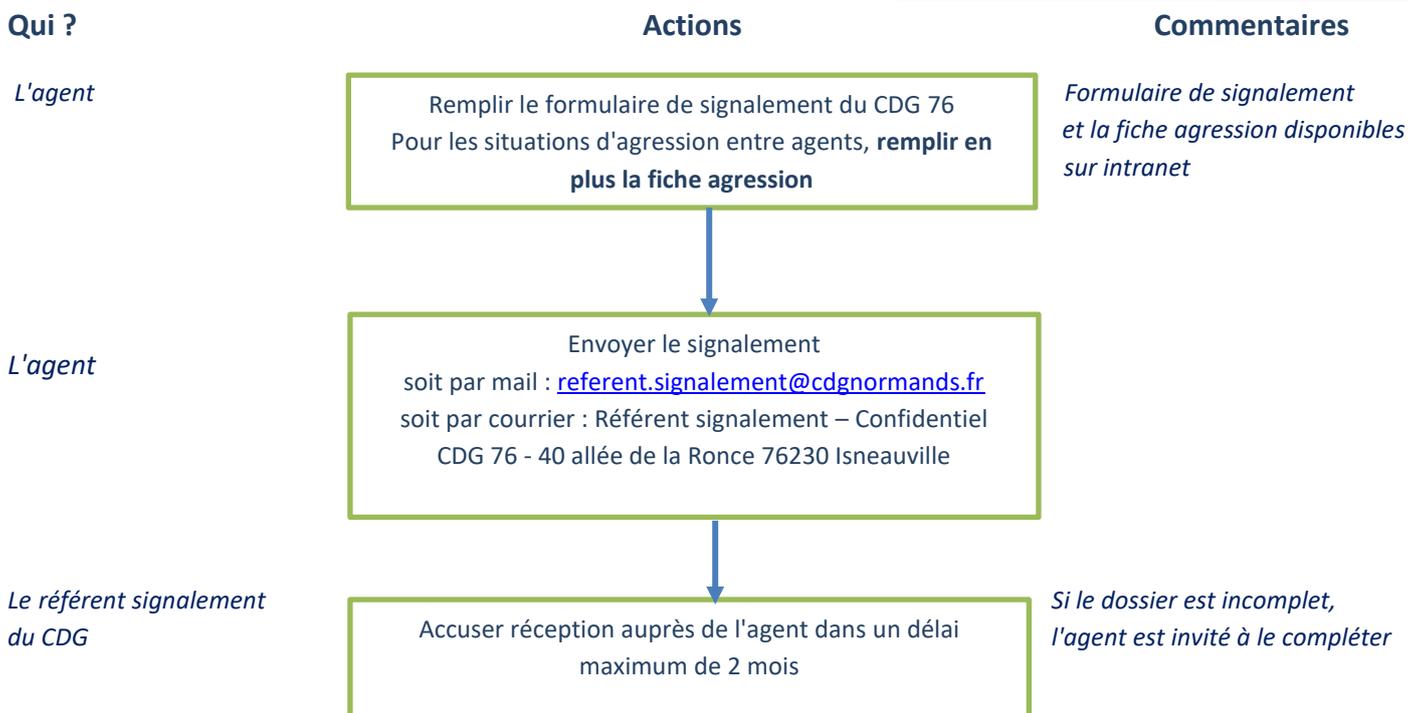
Au titre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la collectivité s'engage à respecter la stricte confidentialité des données personnelles transmises par l'agent signalant.

### Typologie des signalements

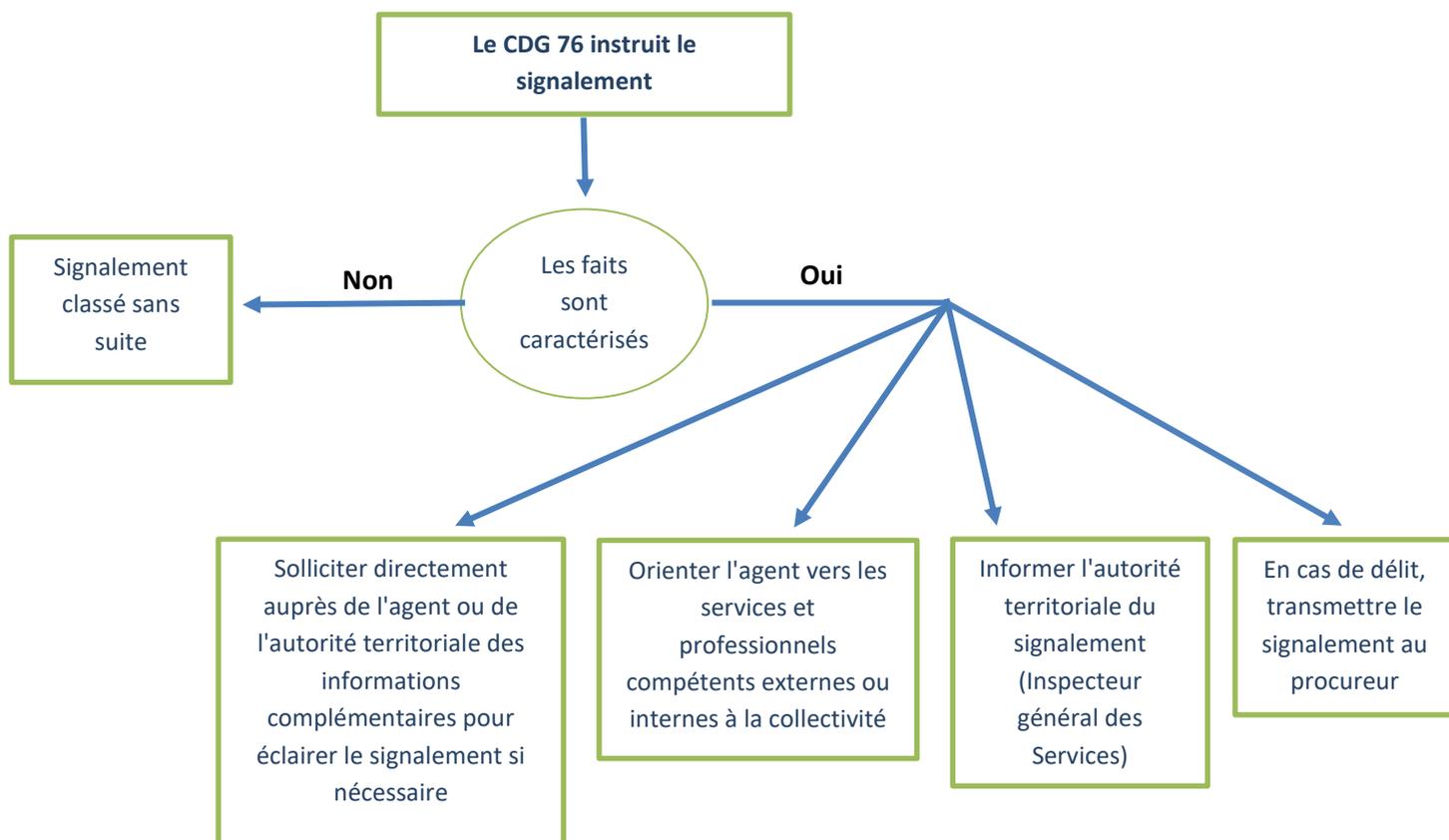
Signalement	Dispositif	Acteurs	Outils
Agression physique ou verbale d'un agent dans l'exercice de ses missions par une personne extérieure	Dispositif agression du CD27	Pôle Qualité de Vie et des Conditions de Travail	Fiche agression disponible sur intranet
Agression physique ou verbale d'un agent dans l'exercice de ses missions par un autre agent	Dispositif AVDHAS	CDG 76	Formulaire de signalement AVDHAS disponible sur intranet
	Dispositif agression du CD27 (maintenu pour optimiser le délai de traitement et respecter les obligations de l'employeur)	Pôle QVCT	Fiche agression disponible sur intranet
Discrimination	Dispositif AVDHAS	CDG 76	Formulaire de signalement AVDHAS disponible sur intranet
Harcèlement moral et sexuel	Dispositif AVDHAS	CDG 76	Formulaire de signalement AVDHAS disponible sur intranet
Agissement sexiste	Dispositif AVDHAS	CDG 76	Formulaire de signalement AVDHAS disponible sur intranet

**Procédure du signalement des situations d'Actes de Violence,  
de Discriminations, de Harcèlements et d'Agissements Sexistes**

**PHASE 1 : RECUEIL DU SIGNALEMENT PAR LE CDG76**



**PHASE 2 : INSTRUCTION DU SIGNALEMENT PAR LE CDG76**



---

### PHASE 3 : INTERNALISATION DU TRAITEMENT AU CD27

---

